



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Clavdii Espencei Theologi Parisiensis De Evcharistia, Eivsque Adoratione, Libri Qvinque

Espence, Claude d'

Parisiis, 1573

Privilege Dv Roy.

urn:nbn:de:hbz:466:1-30397

PRIVILEGE DV ROY.



HARLES par la grace de Dieu Roy de France, A noz amez & feaux les gens tenans noz Courtz de Parlement à Paris, Toulouse, Roüen, Bordeaux, Dijon, Aix, Grenoble & Bretagne, Baillifz, Preuostz, & Seneschaux desditz lieux, Lyon, Poitiers, Orleans, Tours, Bourges, Angers, Champaigne. Et à tous noz autres Iusticiers, ou leurs Lieutenans Salut & dilection. Noz bien amez Pierre l'Huillier & Guillaume Chaudiere marchands Libraires Iurez de l'vniuersité de Paris. Nous ont fait remonstrer qu'ilz ont depuis quelque temps en ça recouuert vn liure intitulé Claudius Espercaus de Eucharistia & de vtraque Missa, &c. Lequel liure ils feroient volontiers imprimer, & mettre en lumiere: mais ilz doutent que pour les frustrer de leurs labeurs fraiz & mises qu'ilz ont faits. A ceste occasion les autres Libraires ou Imprimeurs le voulsissent semblablement Imprimer & exposer en vente sans leur vouloir & consentement s'il ne leur estoit surce par nous pour uen de remede conuenable humblement requerant iceluy. Pource est il, que inclinant libérallement à ladicte supplication & requeste, & pour aucunement releuer lesditz l'Huillier & Chaudiere des fraiz qui leur à conuenü & conuiendra faire pour mettre ledict liure en lumiere. Et aussi qu'il nous est apparu que ledit liure à esté veu & visité par deux venerables Docteurs Regens en la faculté de Theologie de Paris, suyuant leur certificat cy attaché soubz nostre contreseel par lequel ledit liure est declairé bon & catholique, & digne d'estre imprimé. A iceux l'Huillier & Chaudiere pour ces causes & autres à ce nous

mouuans auons donné & octroyé. Et de nostre grace special
plaine puissance & auctorité Royal, donnons & octroyons par
ces presentes, priuilege, congé licence & permission d'impri-
mer & faire imprimer en telle marge que bon leur semblera
mettre en vente & distribuer ledit liure iusques au temps
& terme de six ans, à compter du iour qu'il sera paracheué
d'imprimer, deffendans à toutes personnes de quelque qualité
qu'elles soient d'iceluy exposer & mettre en vente sans le con-
sentement d'iceux l'Huillier & Chaudiere, sur peine aux
contreuenans de confiscation du liure & d'amende arbitrai-
re despens dommages & interestz enuers les parties. Voulons
& nous plaist qu'en mettant ou faisant mettre par lesditz
l'Huillier & Chaudiere au commencement ou à la fin du-
dit liure un brief ou extraict sommaire de ces presentes el-
les soient tenues pour suffisamment significées & venues à la
notice & cognoissance de tous, comme si expressement & par-
ticulierement elles auoient esté significées. Si vous mandons
& à chacun de vous endroit soy & comme il appartiendra,
que de noz presens priuilege, congé permission, & de tout
le contenu cy dessus vous faictes, & laissez ledit l'Huillier &
Chaudiere, & ceux qui auront le droit d'eux, ioyr & user
plainement & paisiblement sans leur faire ou donner aucun
empeschement au contraire, lequel si fait mys ou donné leur
estoit reparez & remettez ou faictes incontinent & sans
delay reparer & mettre au premier estat & deu. Et à ce fai-
re souffrir & obeyr contraignez & faictes contraindre par
toutes voyes deuës & raisonnables tous ceux qui pource ferot
à contraindre: Car tel est nostre plaisir nonobstant oppositions
ou appellations quelconques & sans preiudice d'icelles pour
lesquelles ne sera differé. Et quelconques lettres à ce con-
traires.

Donné à Paris le dixiesme iour de Iannier l'an de grace
mil cinq cens soixante & treize. Et de nostre regne le trei-
ziesme.

Societatis Jesu Paderbornæ

Par le Roy, M. Iean Iaques de Mesmes,
Maistre des Requestes ordinaire de
l'hostel present,

DE L'ANIONERE.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Second line of faint, illegible text.

REI PABNORRE